



République Française
Département de la Charente

**Extrait du registre des délibérations de
la Commune de Bassac**

Séance du 28 Mai 2018

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 10

Date de la convocation : 23/05/2018

Date d'affichage : 23/05/2018

L' an **2018** et le **28 Mai** à **18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **ROY Nicole, Maire**.

Etai ent présents : Mme ROY Nicole, Maire, Mmes : HALOCHE Sylvie, MALZAT Martine, MM : DUMAS Hervé, GIRAUD Jacky, LAVENAT Dominique, RAYNAUD Denis, ROBIN Sébastien, SABATER Michel, TOLLIS Eddy.

Etai t excusé: M. LAVAUD Jean-Paul.

Etai ent absents: MM. BOINEAU Michel, FICOT Richard et POTVINEAU Pascal.

A été nommé secrétaire de séance: M. Eddy TOLLIS.

SOMMAIRE

- Décision modificative n°1 de virement de crédits.
- Demande de subvention dans le cadre du "zéro phyto".
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2018.
(Annule et remplace la délibération n°2018-07)

Décision modificative n°1 de virement de crédits.

réf : 2018 14

Madame le Maire informe le conseil municipal que des dépenses imprévues nécessitent le virement de crédit ci-dessous:

Section d'Investissement - Dépense :

Crédits à réduire:

Compte 020: Dépenses imprévues: - 13 491.00 €

Crédits à ouvrir:

Opération 283 Divers matériels et mobiliers (extincteur salle des fêtes) Compte 21568: + 92.00 €

Opération 288 Salle des fêtes - scène: + 13 399.00 €

Total = + 13 491.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- approuve la décision de virement de crédits ci-dessus.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 04/07/2018

Le Maire

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention dans le cadre du "zéro phyto".

réf : 2018_15

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'usage des produits phytosanitaires est interdit, il convient donc de s'adapter en achetant du matériel et en faisant appel à un prestataire.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une balayeuse pour le désherbage, des graminées pour fleurir les pieds d'arbres et de murs.

Un gazon écho sera planté dans le cimetière pour limiter les tontes dans l'année.

Elle propose également de faire appel à la société EVE (Espaces Verts Écologiques) qui mettra à la disposition de la communes des moutons pour l'entretien du parc.

Le coût des travaux est de 14 504.88 HT soit 17 344.87 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide:

- accepter le montant des acquisitions et services ci-dessus,
- de demander une subvention à l'Europe, Leader, pour 80 % du montant des travaux HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 04/07/2018

Le Maire

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des subventions aux associations pour l'année 2018. (Annule et remplace la délibération n°2018-07)

réf : 2018_16

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux des différentes demandes de subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, choisit d'attribuer les subventions comme ci-dessous:

- ADMR de Jarnac: 120.00 €
- CAUE: 61.00 €
- Croix Rouge: 60.00 €
- Association des parents d'élèves Bassac/Triac Lautreait: 318.00 €
- Coopérative scolaire de Triac: 316.00 €
- Coopérative scolaire de Bassac: 316.00 €
- Restos du coeur: 60.00 €
- Donneurs de sang: 60.00 €
- Association des paralysés de France (délégation de la Charente): 20.00 €
- Banque alimentaire: 60.00 €
- GRAHT (Groupe de recherches archéologiques et historiques Tolvère): 150.00 €
- Campus Clfop: 120.00 €

TOTAL: 1 661.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/07/2018
Le Maire
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- **Vente du jardin de la Poste (parcelle E 24):** une personne est intéressée pour l'acquérir, le conseil municipal est d'accord sur le principe, les frais de bornage et de notaire seront à sa charge, le prix de 700 € est retenu.

- **Faucheuse:** un devis a été demandé, M. SABATER propose d'échanger le tracteur tondeuse par une tondeuse auto-portée plus performante.

Concernant l'entretien du parc de la mairie, plusieurs devis ont demandés, la société Espaces Verts Ecologiques (EVE) propose de mettre à la disposition de la commune des moutons, les élus se concertent et choisissent de faire un essai sur 6 mois.

- **Manifestation de l'école départementale de musique:** cette manifestation aura lieu le 2 juin 2018, des bénévoles sont attendus.

- **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI):** M. LAVENAT est allé à la réunion, il explique que le nouveau PPRI sera beaucoup plus précis, il sera validé en 2019.

- **Flow vélo ou voie douce:** M. LAVENAT présente le compte-rendu de la flow vélo.

- **Compteurs linky:** l'installation est prévue prochainement dans les bâtiments communaux.

- **Assurance communale AXA:** Mme Virginie BRUNEAU présente aux élus l'assurance santé communale. Elle propose une réduction de - 30 % qui pourrait intéresser les personnes retraitées et les travailleurs non salariés. Elle propose une réduction de - 15 % pour les salariés.
Une réunion publique est programmée le 27 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Affiché le 6/7/2018

Le Maire, Nicole ROY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "N. Roy", with a long horizontal flourish extending to the right.

